



33/1964

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 2 nouvelles artères sur la commune d'Onex

Du 19 août 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Onex;

vu le préavis favorable de la direction des postes;

vu le préavis favorable des archives d'Etat;

vu le préavis favorable du service d'urbanisme;

vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

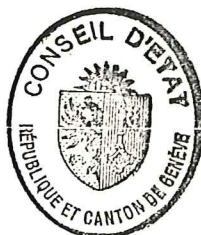
Il est donné le nom de :

1. Rue des Evaux (lieudit) reliant l'avenue du Bois-de-la-Chapelle à l'avenue des Grandes-Communes. CV-9660
2. Rue du Vieux-Moulin (lieudit) partant de la rue du Loup et se terminant à l'avenue des Grandes-Communes.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 3 ex.
Sautier 1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :